

Règlement graphique du zonage pluvial

Légende :

- Règles du zonage pluvial :**

Zone 1 :
Infiltration interdite sauf les eaux de toitures
Dimensionnement des solutions compensatoires
pluie 59 l/m² imperméabilisé hors constructions
individuelles (46 l/m² imp. pour les constructions
individuelles)

Zone 2 :
Infiltration privilégiée
1) Hors constructions individuelles:
Dimensionnement des solutions
compensatoires pluie 59 l/m² imperméabilisé
+ études hydrogéologique en nappe haute
2) Constructions individuelles:
Dimensionnement des solutions compensatoires
pluie 46 l/m² imperméabilisé

Zone 3 :
Infiltration privilégiée
1) Hors constructions individuelles:
Dimensionnement des solutions
compensatoires pluie 46 l/m² imperméabilisé
+ études hydrogéologique en nappe haute
2) Constructions individuelles:
Dimensionnement des solutions compensatoires
pluie 35 l/m² imperméabilisé
-  Secteur à risque de remontée de nappe
La profondeur de l'ouvrage d'infiltration ne
devra pas dépasser 1 m, sauf dérogation
justifiée par une étude hydrogéologique de
nappe haute

 Emplacement réservé

 Servitude de passage à venir

Plan des réseaux de gestion des Eaux Pluviales

 Collecteur Eaux pluviales

 Fossé

 Tronçon hydrographique

 Plan d'eau

Limite communale

 Limite communale



2	14/11/2025	WUTHIER	Zonage des Eaux Pluviales Actualisation des parcelles réservées	WUTHIER
1	12/12/2024	PINEAU	Zonage des Eaux Pluviales	WUTHIER
Ind	Date	Dessiné par	Modification	Vérifié par

SDA MONTIGNAC - LASCAUX

NUMERO DE PLAN	1	
NUMERO D'ETUDE	23MAT030	
ECHELLE	1:10 000.00001	

